



## **DEMANDE DE TITRE DEFINITIF**

1. - Création d'un compte personnel sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) (si vous n'avez pas déjà créé un compte)
2. - Commencer la demande
3. - Demande de titre après réussite au permis de conduire (attention le candidat doit avoir 18 ans pour faire la demande)

### **LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR**

- 1 photocopie recto verso de la carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité
- 1 photocopie recto verso de la carte d'identité du représentant légal de l'élève (pour les élèves mineurs) en cours de validité
- 1 photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- photo d'identité numérique (ANTS)
- L'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté (si moins de 25 ans)
- L'attestation de sécurité routière n°2 (ASSR)(si moins de 22ans)
- L'attestation de réussite du permis

#### ***Si vous ne possédez pas de justificatif de domicile à votre nom :***

- 1 photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (au même nom que le représentant légal de l'élève pour les mineurs)
- 1 attestation d'hébergement datant de moins de 3 mois (à la même adresse que le justificatif de domicile)
- 1 photocopie de la carte d'identité de la personne qui vous héberge

#### **Valider la demande (*prenez soin de bien vérifier les informations saisies*)**

1. Confirmation d'inscription par le site [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) mail envoyé la boîte mail renseignée
2. demande de création d'un mot de passe sécurisé (le noter pour pas l'oublier et faciliter la démarche) et remplir les champs obligatoires .
3. une fois fini se déconnecter et se reconnecter ( votre identifiant sera arrivé dans votre mail après création du mot de passe).
4. une fenêtre après avec la demande en cours cliquer dessus
5. Confirmation de paiement

Si vous avez des difficultés, vous pouvez contacter le 3400, ou vous pouvez vous rendre dans un de nos bureaux pour effectuer la démarche.



**Attention ! Tous dossiers incomplets ou ne correspondant pas à liste demandée seront rejetés par l'administration ! Donc nous ne traitons que les dossiers conformes et complets.**